

Communiqué de presse n° 41

La Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme (CTDDH) est extrêmement préoccupée par les bombardements sauvages opérés sans discernement par les aéronefs militaires du régime de Deby sur les populations civiles dans les localités de Miski, de Kouri-Touri et aujourd'hui de Yebybou dans la région du Tibesti.

Selon des sources concordantes corroborées par des rapports des points focaux de la CTDDH dans la région, l'aviation militaire de l'armée tchadienne se livre depuis trois jours à des bombardements aveugles et meurtriers sur la population civile occasionnant des morts et plusieurs blessés dont 3 dans un état critique.

La Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme (CTDDH) exige l'arrêt immédiat de ces bombardements sur la population civile et rappelle aux plus hautes autorités que le Tchad a ratifié la Convention de Genève dans son intégralité sans aucune réserve.

La CTDDH estime que ces bombardements s'apparentent à une expédition punitive contre les populations civiles dans cette zone de conflit armé ; elle est de ce fait inacceptable.

La CTDDH invite les belligérants à faire preuve de discernement et d'épargner en priorité la population civile innocente.

La Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme (CTDDH) tout en reprochant l'usage des armes et donc de la violence pour conquérir le pouvoir réproche également l'usage des armes comme outil de confiscation du pouvoir à l'exemple de ses bombardements sauvages sur les populations civiles.

Fait à Ndjamena le 02 Septembre 2018

Le Secrétaire Général

Mahamat Nour Ahmed Ibedou